



Public concerné :

Encadrement et personnel devant utiliser des équipements et dispositifs contre les chutes de hauteur (sans suspension dans le harnais). Niveau : V.

Objectifs :

Les bases pour travaux en hauteur avec harnais : savoir vérifier préalablement et mettre et évoluer avec ses EPI contre les chutes de hauteur (sur ligne de vie ou en nacelle...). Connaître la réglementation et les risques liés aux travaux en hauteur.

Pré-requis :

Avoir 18 ans, aptitude médicale (moins d'un an) aux travaux manuels et travaux en hauteur avec port des EPI antichute. Avoir ses EPI (casques-jugulaire, gants, harnais, chaussures sécurité, ...). Français lu, écrit, parlé. Calculs de base

Durée : 1 jour 7 H

Encadrement :

Formateur expérimenté et qualifié.

Validation :

Attestation formation, avec avis pour l'autorisation de travail en hauteur par l'employeur. Pas de validation pour travaux avec cordes.

Inscriptions et renseignements :

auprès de nos
Conseillers en formation :

www.goformations.fr

Déroulement de la formation :

Accueil des stagiaires : présentation du formateur, des stagiaires, du programme et tests (15 mn).

Connaissances 'théorie' (3H15) (1) :

- Législation, réglementation du code du Travail, normes sur le travail en hauteur.
- Définitions : EPI, ligne de vie, point d'ancrage, travail en maintien, facteur de chute, force choc, tirant d'air, 'seuil d'occurrence lésionnel' (résistance de l'organisme avec harnais/chute) .
- Les différents types de matériel (lignes-vie, points d'ancrage, ...), technologie des structures existantes, composants traditionnels.
- La démarche de prévention des risques de chutes de hauteur (les 5 points) : protection collective, protection individuelle.
- Identifier les risques (facteurs de chute) et évaluer leur niveau de risque (force de choc, obstacles, assistant) pour définir la catégorie d'EPI antichute.

Mise en pratique (3H30) (1) - les exercices pratiques sont les suivants :

- Préparation de chantier et des systèmes d'arrêt de chute (R4363-61):
- faire l'adéquation du matériel / travaux à effectuer (recommandations du chef d'équipe, analyse des risques, tenir compte de la co-activité sur les chantiers, ...).
- contrôler, utiliser son harnais et ses autres équipements de protection individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur sur point d'ancrage ou ligne de vie (horizontale ou verticale) ou en nacelle-élévatrice ;
- contrôler et mettre en place les équipements de protection collective (baliser le chantier, signalisation, protection du public, ...).
- communiquer, rendre compte et prendre les mesures pour remédier à des situations dangereuses ;
- conduite à tenir en cas de chute d'un équipier en suspension dans son harnais ;
- travail en hauteur avec ligne de vie et système d'arrêt de chute.

Nota bene (1) : plus de temps pratique si groupe important.

Evaluation des acquis :

'Evaluation du Savoir' (théorie) : évaluation par questionnaire QCM en fin formation 'théorie'.

'Évaluation du Savoir-faire' (pratique) : tests d'évaluations des connaissances pratiques (contrôle individuel des acquis) lors de la formation pratique. Débriefing.

Autorisation d'utilisation des EPI antichute : il appartiendra à l'employeur, à la suite du bilan de formation, d'accorder ou pas à l'employé cette autorisation pour un travail en hauteur.

Méthodes et moyens pédagogiques :

Site aménagé d'une ligne de vie horizontale ou verticale (à charge du client ou du centre de formation). Matériel individuel : **1 casque-jugulaire EN397**, 1 longe double absorbeur d'énergie EN355 et 3 connecteurs EN362, **1 harnais avec attache sternale EN361**, 1 longe réglable de maintien au travail avec bloqueur EN358 et 2 connecteurs EN362, 1 antichute mobile EN353 avec sa longe absorbeur d'énergie EN355 et 2 connecteurs EN362 (pour ligne de vie verticale), 1 sac de transport, **1 paire chaussures sécurité, 1 paire-gants de travail, 1 ensemble vêtement de travail** (protection contre la pluie, froid, chaleur et incidents manutention).

Salle de cours de formation. Présentation par vidéoprojection (salle multimédia). Exercices progressifs et évolutifs. Questions et réponses individuelles. Évaluation par QCM.

Nota bene : en gras – Equipement Protection Individuelle que le stagiaire doit apporter

Horaires : 8H30-12H 13H15-16H45 (horaires et lieu confirmés sur Convocation)

Documentation remise :

Une documentation remis aux stagiaires : les textes législatifs vus, le facteur de chute, la force de choc, le tirant d'air, les principales normes concernant les E.P.I. anti-chute.